

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.



Nombre de conseillers :

En exercice.....	35
Présents.....	34
Votants.....	35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur FAYET

Délibération numéro :
2015/134

**Délégation de Service
Public PARKING CAPELLE :
approbation du contrat et
validation des tarifs**

O - PARK

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015



- Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L. 1411-1 et suivants ;
- Vu la délibération en date du 20 décembre 2012 relative au lancement de la procédure de délégation de service public pour la création d'un parking semi-enterré,
- Vu la délibération en date du 24 avril 2014 portant composition de la Commission de Délégation de Service Public,
- Vu la délibération n°2015/16 du 19 février 2015 portant choix du délégataire pour la gestion du parking semi-enterré Capelle ;
- Considérant que par délibération en date du 19 février 2015 le Conseil municipal a approuvé le choix du délégataire pour la gestion du parking semi-enterré Capelle ;
- Considérant que depuis les parties ont finalisé la rédaction du contrat de délégation de service public ;
- Considérant qu'il convient que le Conseil municipal pour sa parfaite information approuve le contrat dans sa rédaction définitive ainsi que les tarifs ;

Considérant que la mise au point porte sur les clauses :

- de formule d'indexation (formule K qui n'apparaissait pas dans le projet);
- d'introduction des règles versement des sommes à payer, de révision des conditions financières;
- d'assurances, notamment concernant les renonciations à recours;
- de résiliation du contrat.

Considérant que les tarifs sont adoptés en début de contrat par le Conseil municipal et font l'objet ensuite annuellement d'une indexation fixée dans le contrat;

Considérant que ceux-ci sont en cohérence avec le parking Emma Calvé et sont proposés à un montant attractif par rapport au stationnement de surface;

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal ;

1. **D'APPROUVER** les termes du contrat de délégation de service public annexé;
2. **D'ADOPTER** les tarifs ci-dessous
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et; tous les actes y afférents;

Adopté par : 25 voix pour

10 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Accusé de réception

Reçu le **03 JUIN 2015**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Convention de Délégation de service public du parc de stationnement Capelle

Sommaire

- Chapitre I^{er} — Définition du contrat 3
 - Article 1. — Objet..... 3
 - Article 2. — Définition de la délégation..... 3
 - Article 3. — Sous-traitance..... 3
 - Article 4. — Description technique..... 3
 - Article 5. — Durée du contrat..... 4
 - Article 6. — Prise de possession du parc de stationnement 4
- Chapitre II — Conditions d’exploitation..... 4
 - Article 7. — Contrainte environnementale..... 4
 - Article 8.— Textes en vigueur 5
 - Article 9.— Régime des travaux..... 5
 - Article 10. — Travaux initiaux..... 5
 - Article 11. — Travaux d’entretien et de réparation..... 5
 - Article 12. — Exécution d’office des travaux d’entretien..... 6
 - Article 13. — Renouvellement et mises aux normes 6
 - Article 14.— Travaux d’extension 6
 - Article 15. — Travaux réalisés par d’autres intervenants 6
 - Article 16. — Droit de contrôle du délégataire..... 7
 - Article 17. — Droit de contrôle du délégant..... 7
 - Article 18. — Règlements et affichage..... 7
 - Article 19.— Fonctionnement du parc..... 7
 - Article 20.— Régime des places de stationnement..... 7
 - Article 21.— Régime des emplacements publicitaires 9
 - Article 22. — Surveillance 9
- Chapitre III — Régime du personnel 9
 - Article 23.— Statut du personnel..... 9
 - Article 24.— Domicile 9
 - Article 25.— Reprise du personnel du délégataire à l’expiration du contrat..... 9
- Chapitre IV — Conditions financières 9

clp